

BouyguesTel reprend l'offensive avec un forfait illimité vers les fixes

Scotché autour des 17-18% de parts de marché depuis des années, Bouygues Telecom joue à nouveau la carte de l'illimité pour séduire les consommateurs et les clients de la concurrence.

Après le forfait Neo, avec des appels illimités vers les opérateurs mobiles concurrents le soir et le week-end, le troisième opérateur français lance aujourd'hui Exprima 24/24. Soutenue à grand renfort de publicité, cette offre propose des **appels illimités** vers tous les postes fixes, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, en plus des 2 ou 4 heures de communications vers les mobiles. Tarifs : 40 euros pour 2 heures vers les mobiles, 47 euros pour 3 heures, et 53 euros pour 4 heures. Cette offre est uniquement disponible jusqu'au 26 mars.

Par postes fixes, Bouygues Telecom entend les lignes France Télécom, les lignes des box triple-play, en France métropolitaine. Les appels ne doivent pas excéder 3 heures et 99 correspondants différents au maximum peuvent être joints sur un mois. Il s'agit d'éviter que ce forfait soit (trop) utilisé par des professionnels.

Pour l'opérateur, il s'agit de mieux coller aux offensives de convergences de la concurrence, notamment avec Unik, le terminal hybride d'Orange ou Twin de Neuf Cegetel qui permettent de téléphoner en fixe de son domicile et en GSM à l'extérieur. Mais ces offres impliquent de changer de combiné. Ce forfait vient également concurrencer le volet téléphonie fixe des offres triple-play des fournisseurs internet.

Avec Exprima 24/24, BouyguesTel espère bien renouveler le succès de sa gamme Neo : un million de clients recrutés. Rappelons que 20% de Français ne sont pas équipés d'un mobile. Par contre, les délais toujours aussi longs de portabilité du numéro (qui permet de changer d'opérateur sans changer de numéro) n'incitent pas les abonnés à changer de fournisseur, ce qui pénalise Bouygues.

Enfin, l'opérateur devra prendre garde à l'usage de son nouveau forfait illimité. Rappelons que France Télécom a dû modifier son forfait « Atout 100% illimité » qui permettait de téléphoner 24h/24, de façon illimitée vers tous les opérateurs fixes et mobiles européens et d'Amérique du Nord pour 79 euros par mois.

L'opérateur a été victime d'une « *revente de trafic* » avec par exemple la souscription d'une quinzaine de forfaits à une même adresse, dans une résidence universitaire de la région parisienne dont l'une des chambres était transformée, grâce à des ordinateurs, en véritable plate-forme d'appels automatisée. Les accès téléphoniques à ce véritable standard étaient revendus pour quelques dizaines d'euros à des particuliers ou des sociétés de télémarketing. « *Au total, près d'un millier de forfaits 100% illimité ont fait l'objet de détournement* », expliquait France Télécom.